

COMPTE-RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE LABÉCÈDE-LAURAGAIS
DU 30 MARS 2017

Conformément à la convocation du 23 mars 2017, le Conseil Municipal de la commune de Labécède-Lauragais s'est réuni en Mairie le 30 mars 2017 à 20h30.

Etaient présents : Monsieur Michel VANDERCAMÈRE, Maire ;

Monsieur Jean GACQUIÈRE, Premier Adjoint ; Monsieur Bernard PONS, Deuxième Adjoint ;

Madame Josette CANALIS, Madame Florence MARTIN-BOURNAZEL, Monsieur Raymond GUY, Monsieur Jean-Pierre PENNAVAYRE, Monsieur Christopher THORPE, Monsieur Olivier FERAUD, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : Madame Yolande CESCO (pouvoir de vote donné à Monsieur Michel VANDERCAMÈRE), Madame Véronique MIRC.

Après la présentation du projet d'agrandissement de la carrière SOCAL par Monsieur Philippe CAZAL (document consultable en Mairie), le Conseil Municipal a délibéré et s'est prononcé sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2017 :

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2017, nonobstant l'omission de l'annonce de la présentation du projet d'agrandissement de la carrière SOCAL par Monsieur Philippe CAZAL.

2 - Approbation des comptes administratif et de gestion 2016 :

Les résultats sont positifs en fonctionnement (+ 156 746,79 €) comme en investissement (+ 238 889,89 €).

La différence de 577,61 € entre les deux comptes provient du solde CCAS dont le transfert apparaîtra dans le compte 2017.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité au scrutin public le compte administratif 2016 et le compte de gestion 2016 (documents consultables en Mairie).

3 - Présentation des orientations budgétaires 2017 :

Le projet de budget 2017 a été présenté pour examen et étude au Conseil Municipal. Ce projet sera voté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Cette séance devra avoir lieu au plus tard 15 jours après la communication par l'Etat des documents qui font actuellement défaut (DGF).

4 - Donation FESIEN :

Après la visite de la Micoulade par le Conseil Municipal et les débats qui l'ont suivie, trois options ont été élaborées : 1- vente de l'ensemble ; 2- vente des terres seulement ; 3- ne rien vendre et élaborer un projet financièrement viable.

Le Conseil Municipal a choisi la troisième option à l'unanimité au scrutin public.

En conséquence de quoi, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité au scrutin public :

- les travaux de mise en sécurité et de nettoyage des abords de La Micoulade ;
- la conclusion d'un prêt à usage de commodat des bâtiments agricoles et de la parcelle n°277, au profit des fermiers de la propriété, ce contrat prenant fin dès que la municipalité le demandera ;
- la négociation avec les fermiers d'une modification de l'actuel bail rural afin d'obtenir la libre disposition de tout ou partie des parcelles environnant le bâti et la parcelle 277.

5 - La nouvelle Ecole :

Les activités pédagogiques développées par les institutrices nécessitent une salle supplémentaire de 40 m² à ajouter au projet initial.

Selon l'ATD, le surcoût s'élèverait à 100 000 €.

Pour déposer le permis de construire, il faut présenter un projet abouti. Le nouveau dossier sera élaboré par Monsieur MARTINEL, architecte, pour un coût de 900 € TTC.

Le Conseil Municipal a approuvé ces dispositions à l'unanimité au scrutin public.

6 - La conclusion d'un bail de chasse sur la propriété de La Micoulade au Groupement des Chasseurs de Labécède-Lauragais :

La conclusion d'un bail de chasse gratuit sur les terres de La Micoulade au profit du Groupement des Chasseurs de Labécède-Lauragais, a été approuvée par le Conseil Municipal, avec 8 (huit) votes favorables, 1 (un) vote contre et 1 (une) abstention.

7 - Questions diverses :

- a) Renouvellement des jeux d'enfants situés face au Poids Public : compte tenu du prix élevé des installations proposées par les fournisseurs (10 280,20 € non posés), le Conseil Municipal alloue une somme de 5 000 € pour compléter voire remplacer les jeux actuellement en place (dossier suivi par Madame Yolande CESCO, Adjointe).
- b) Rénovation d'un logement municipal : Un des logements municipaux situés au-dessus de la médiathèque vient d'être libéré. Des réparations et remises en état sont à réaliser impérativement pour pouvoir le proposer utilement à la location. La porte d'entrée est à changer suite à une effraction frauduleuse. Le Conseil Municipal approuve les dépenses inhérentes à la rénovation de ce logement, avec la participation des assurances pour le changement de porte d'entrée (dossier suivi par Madame Yolande CESCO, Adjointe).
- c) Outillage municipal : le Conseil Municipal approuve le changement de l'actuelle tondeuse-débroussailleuse (obsolescence).
- d) Balisage des accotements dangereux de la voirie communale : le Conseil Municipal approuve l'achat de panneaux et de balises de signalisation.
- e) Utilisation de la salle des fêtes par l'association Le Pigeonnier : cette association sollicite le prêt de la salle des fêtes tous les mercredis soir de 18h30 à 19h45 pour la pratique de la gymnastique Qi Gong. Le Conseil Municipal accepte ce prêt sous réserve qu'une autre activité n'est pas occasionnellement besoin de ce créneau.

- f) Rénovation des plaques du Monument aux Morts : Comme demandé par l'association des Anciens Combattants de Labécède, les plaques du Monument aux Morts de Labécède ont été restaurées. De plus, l'enclos de verdure qui l'entoure, a été rafraîchi et nettoyé.
- g) SIAH du Fresquel : Monsieur Olivier FERAUD, Conseiller Municipal délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin versant du Fresquel, communique au Conseil Municipal que le budget partiel du Syndicat sera voté le 4 avril 2017.
- h) Eaux et assainissement : l'appel d'offre pour les travaux de la 2^{ème} tranche sera clôturé le 7 avril 2017. La commission « Marchés - Appels d'offre - Concours » se réunira le mercredi 11 avril 2017 à 16h30 pour le choix de l'entreprise. Madame Yolande CESCO, commissaire titulaire étant absente, Monsieur Christopher THORPE, commissaire suppléant, a été désigné pour la remplacer.
- i) Regroupement du SSOcEMN au SSOreEMN : dans le cadre des regroupements des syndicats des eaux du département en un seul syndicat des eaux départemental, le Syndicat Sud Occidental des Eaux de la Montagne Noire est appelé à disparaître à l'horizon 2020. Donner cette compétence à la CCCLA n'est pas conforme aux dispositions de la loi NOTRe. Le Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire dessert 5 CC du département. Regrouper le Syndicat Sud Occidental des Eaux de la Montagne Noire et le Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire devrait mettre les communes desservies par le SSOreEMN (dont Labécède) en meilleure posture pour négocier le regroupement départemental. L'adhésion (ou non) de la commune de Labécède sera débattue au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 01 heures, le vendredi 31 mars 2017.